



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2024-046**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 08 octobre 2024**

Date de convocation : 03/10/2024  
Date d'affichage 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 8 octobre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

---  
Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 13  
Procurations : 0

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

**Étaient absents excusés** :

**Étaient absents non excusés** :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Georges MARCOS a été élu secrétaire de séance.

**Classe de Neige 2025 Ecole de l'Oudon - Participation financière de la commune**

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 2 Octobre 2024

Comme tous les trois ans, un séjour « Classe de Neige » est organisé par les enseignant(e)s de l'école de l'Oudon, le prochain séjour aura lieu du 07/01/2025 au 13/01/2025 au Collet d'Allevard. Les enfants des classes de CE1 / CE2 / CM1 et CM2 sont concernés par ce séjour (28 enfants)

Comme par le passé un devis a été établi auprès des « PEP » (Pupilles de l'Enseignement Public de la Mayenne) ce dernier s'élève à 18 646,56 €.

Le coût du séjour est co-financé par la commune de Beaulieu-sur-Oudon, l'Association des Parents d'Elèves (APE) et les familles.

Lors de la commission Enfance – Jeunesse auquel l'APE était présente il a été proposé une participation de la commune à hauteur de 6 800 €.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le devis et la participation financière de la collectivité.

Monsieur Antoine Corbeau s'est retiré et ne prend pas part au vote.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le devis et la participation financière de la collectivité.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 11 voix**

**Contre : 2 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 Octobre 2024  
Le Maire, Anthony ROULLIER

